

## Les éco-industries en Ile-de-France

### DEFINITION

Selon la définition de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) les éco-industries sont les entreprises qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

Une étude de la DiGITIP (Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes) publiée en 2003 sur les éco-entreprises, estimait le chiffre d'affaires de celles-ci en 2001 à plus de 25 milliards d'euros et d'après les estimations du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, en 2002 les activités environnementales représentaient 316 700 emplois nationaux, soit 1,3% de l'emploi national.

Afin d'accompagner au mieux un secteur d'activité en plein essor, et dans une logique de développement durable nécessitant notamment de la part des acteurs du développement économique une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans leur processus de production, la DRIRE Ile-de-France a mené une étude de portée régionale sur ces éco-industries, afin de pouvoir valoriser leur offre et identifier les problématiques liées à leur développement.

Le résultat de cette étude est présenté dans ce document.



## I – UNE FILIERE POUR LES ECO-INDUSTRIES

### ➤ *L'activité des éco-industries*

Peut-on réellement identifier une filière éco-industrielle en Ile-de-France ?

L'examen du répertoire national des activités permet d'identifier une filière environnement représentée par les codes NAF suivants :

371Z Récupération de matières métalliques recyclables

372Z Récupération de matières non métalliques recyclables

900A Epuración des eaux usées

900B Enlèvement et traitement des ordures ménagères

900C Elimination et traitement des autres déchets

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du SESSI estimait en 2001, à 1 545 le nombre d'entreprises, de 20 personnes et plus, dans la Naf 90 et à 272 celui dans la Naf 37.

Pour la même année, l'enquête de l'INSEE auprès des petites entreprises industrielles et de l'artisanat (EPEI) faisait ressortir à plus de 2 900, le nombre de petites entreprises (moins de 20 personnes) dans la Naf 37.

Toutefois ces codes NAF ne sont pas exclusifs d'une activité que l'on pourrait qualifier d'éco-industrielle. En fait, une des difficultés pour appréhender les éco-industries est liée à l'absence de code NAF spécifique, ce qui rend primordiale, pour identifier une éco-entreprise, la connaissance de son activité réelle.

Depuis 1997, les différentes études réalisées dans ce domaine nous permettent de disposer d'informations économiques nationales. Ainsi, *Le Panorama des éco-entreprises françaises*, réalisé en 2003 par la DiGITIP, estime à plus de 7 000 le nombre d'éco-entreprises sur le territoire national, et selon le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable<sup>1</sup>, il apparaît que la plus grande partie des éco-industries se situe dans les métiers de la collecte et de la gestion des déchets (plus de 40% du chiffre d'affaires des éco-activités) et des eaux usées (près de 55%), avec de grandes entreprises, très présentes.

En revanche, il est plus difficile de disposer de données régionales et départementales uniformes sur cette filière. On peut citer le recensement effectué par la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines identifiant 650 établissements éco-industriels, sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines, dont 340 sont des PME-PMI.

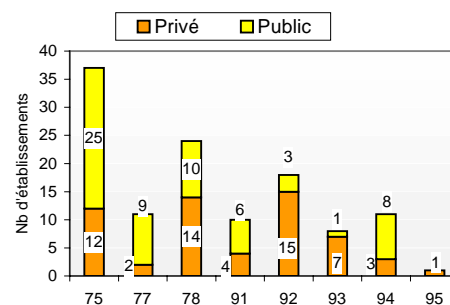
De plus, les définitions retenues dans les différentes études ne se recoupent pas en totalité, du fait de cette absence de code NAF spécifique et de la difficulté à juger de l'appartenance d'une entreprise ou non à la filière.

Malgré les divergences statistiques, le point de convergence des différentes études permet d'identifier des domaines d'intervention de ces éco-entreprises : Eaux, Déchets, Air, Sols, Bruit, Energies.

<sup>1</sup> MEDD : Note de conjoncture du 2<sup>ème</sup> semestre 2003

L'étude récente réalisée par l'IAURIF<sup>2</sup> met en évidence une « grande dispersion géographique des éco-activités » tout en reconnaissant une forte volonté des acteurs régionaux en faveur des initiatives destinées à faire du « territoire, un élément fédérateur » car « beaucoup d'ingrédients sont réunis en Ile-de-France pour réussir de nouveaux développements : capacité de recherche, offre industrielle » (cf fig. 1).

50 000 salariés, c'est le volume d'emploi direct estimé en Ile-de-France, lié aux éco-activités, soit plus de 15% du volume national.



Compétence francilienne en R&D<sup>3</sup> fig. 1

L'approche retenue par la DRIRE a consisté à rencontrer de manière prioritaire des PME-PMI qui conçoivent des éco-produits (respect du cycle de vie du produit), produisent et/ou mettent en oeuvre des process industriels ou des technologies en faveur de l'environnement.

Dans cette optique ont été peu rencontrés au regard de leur poids dans l'économie éco-industrielle :

- les établissements qui pouvaient être identifiés a priori comme ayant une activité de négoce pur ;
- les bureaux d'études autres que ceux ayant des activités de conception ;
- les entreprises ayant une activité de collecte (il s'agit d'ailleurs d'un secteur avec des problématiques spécifiques, et dont les entreprises ont une taille souvent beaucoup plus importante que les autres établissements de la filière éco-industrielle).

## II - TYPOLOGIE DES 55 ECO-INDUSTRIES VISITEES

### > Carte d'identité des entreprises visitées

20% des éco-entreprises interviennent sur plusieurs domaines, (cf fig. 2).

La moitié des entreprises visitées exerce une activité éco-industrielle liée au secteur de l'eau.

27 entreprises ont une activité de fabrication, 16 une activité de négoce et 19 une activité de service. Près de 10% cumulent également plusieurs types d'activité.

1012 salariés travaillent dans ces entreprises ; ce qui porte le CA moyen annuel à 208 k€par personne, soit plus de 40% de plus que la moyenne nationale<sup>4</sup>.

L'industrie en Ile-de-France représente, quant à elle, 402 518 emplois<sup>5</sup> dont 29% dans les établissements de moins de 20 salariés. La proportion est similaire pour les entreprises rencontrées (cf fig. 3).

#### Les domaines d'intervention

(\* plusieurs réponses possible)

Domaine d'intervention*	Nombre d'établissements
Eau	25
Air	13
Sols	3
Déchets	17
Energie	8
Bruit	1
<b>Total</b>	<b>67</b>

fig. 2

#### L'emploi industriel

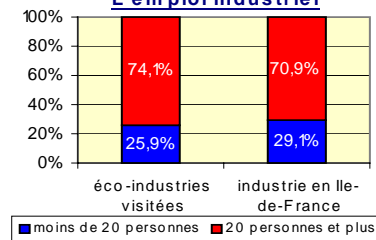


fig. 3

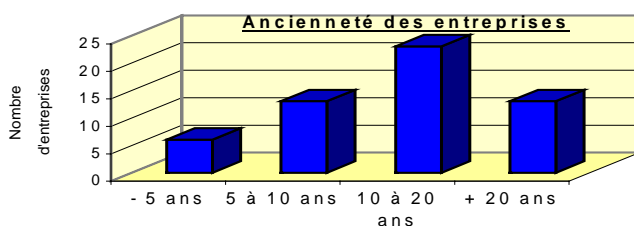


fig. 4

La moyenne d'âge de ces entreprises est de 16 ans, ce qui tend à montrer qu'elles ont évolué au fil des années vers l'activité éco-industrielle (cf fig. 4). En effet, les préoccupations liées à la préservation de l'environnement sont apparues plus récemment.

La répartition par domaine d'activité des effectifs et des entreprises, montre que les déchets rassemblent plus de 40% des salariés alors que c'est le domaine de l'eau qui est le domaine d'intervention le plus représenté en nombre d'entreprises (cf. fig. 5).

#### Effectifs par domaine

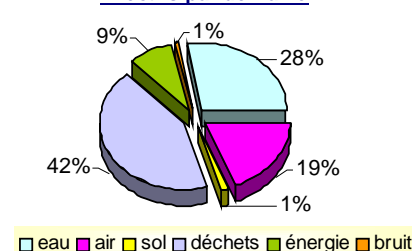


fig. 5

<sup>2</sup> IAURIF : LES ECO-ACTIVITES EN ILE-DE-FRANCE – Juillet 2004

<sup>3</sup> Source DiGITIP : LE TABLEAU DE BORD DES TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT – Décembre 2003

<sup>4</sup> Source DiGITIP : LE PANORAMA DES ECO-ENTREPRISES FRANÇAISES – Décembre 2003 – établit la moyenne nationale à 140k€par personne.

La clientèle des entreprises visitées est essentiellement nationale avec un taux d'exportation souvent inférieur à 10%. On peut noter que sur les 55 entreprises du panel, seulement 3 génèrent une part importante de leur chiffre d'affaires à l'export. Ces dernières indiquent d'ailleurs que c'est une voie de développement importante et qui s'est avéré indispensable.

Les premiers clients de ces éco-industries sont les industriels (et presque en totalité des grands groupes). En second, viennent les collectivités locales (premiers clients dans le classement national, conséquence de l'activité des grands groupes<sup>5</sup>). Toutefois, cette répartition peut varier suivant le secteur d'activité et le marché des éco-industries concernées.

Une grande partie de ces entreprises sont confrontées aux grands groupes positionnés sur les métiers de l'environnement ; ceux-ci interviennent en tant que clients mais également en tant que concurrents.

Peu d'entreprises disposent de moyens de production importants. La majorité n'a souvent qu'un rôle de montage simple ou utilise la sous-traitance pour l'activité de production (sous-traitance locale d'assemblage ou étrangère pour la production).

### **III - LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ECO-INDUSTRIES**

Il est intéressant de noter que bien que les visites des entreprises aient été faites sur différents bassins d'emploi, bon nombre des problématiques se rejoignent.

Si certaines sont communes à la plupart des secteurs industriels, d'autres répondent à des besoins plus spécifiques au secteur éco-industriel.

On peut également noter que le marché de ces entreprises est en moyenne plus fragile que d'autres types de marchés car les entreprises éco-industrielles proposent des biens et services non productifs, et ces investissements sont les premiers différés par les entreprises clientes, en cas de climat économique morose.

- *La prospection active sur les marchés étrangers*

Les difficultés sont manifestes lorsque les marchés recherchés sont hors de la zone Europe, aussi bien en termes de moyens humains (logistique nécessaire pour envoyer un cadre commercial à l'export) qu'en termes financier (difficulté de recouvrer l'argent d'un client étranger défaillant) ou juridique (connaître les obligations fiscales, juridiques, réglementaires dans le pays concerné). La difficulté est la même pour la prospection de nouveaux sous-traitants implantés à l'étranger, d'autant que cette recherche tend à devenir essentielle en raison de la disparition des sous-traitants actuels des éco-industries.

La démarche à l'export nécessite également une bonne connaissance du potentiel éco-industriel du pays dans lequel l'entreprise souhaite exporter, afin de ne pas risquer une implantation sur un territoire déjà saturé par une offre similaire.

- *Une nécessaire demande de certification*

La certification est un projet souvent évoqué par les dirigeants rencontrés. Elle revêt en outre une importance particulière pour des entreprises qui s'inscrivent pour beaucoup d'entre elles dans une « filière environnement ». Assez paradoxalement, assez peu sont certifiées ISO 14000 (environ 15%), la plupart n'affichent même aucune certification.

Pour cette dernière catégorie d'entreprises qui souhaitent afficher la dénomination ECO-industrie, la prise en compte des problématiques environnementales est souvent un fait acquis mais cette démarche n'est pas toujours formalisée par un système de management environnemental. Certaines entreprises évoquent d'ailleurs leur intention de franchir ce pas à court ou moyen terme. En effet, la mise en place d'un système de management environnemental, en plus des gains de productivité qu'il est censé engendrer, est un argument commercial fort, en particulier pour des marchés situés à l'export.

- *Une politique de propriété industrielle à formaliser*

Plusieurs dirigeants évoquent la difficulté qu'ils rencontrent pour protéger leur propriété intellectuelle.

Le dépôt de brevets, devant l'évolution rapide des technologies et le souhait de rester peu visible de la concurrence, n'apparaît d'ailleurs pas toujours comme la réponse la mieux adaptée.

- *Des besoins récurrents de compétences spécifiques*

En matière de ressources humaines, les besoins, difficiles à satisfaire, sont de deux ordres :

- > le positionnement sur des marchés extérieurs implique des besoins en personnel mobile et formé à l'export;
- > le caractère innovant de ces entreprises implique des besoins en personnel technique, du technicien au chercheur dans des domaines variés (électrotechnique, dessin industriel, automatismes, chimie, ...) et des commerciaux avec un profil chimie et environnement alors que les candidats qui se présentent spontanément ont plutôt un profil de généraliste en environnement.

---

<sup>5</sup> Source INSEE, Sirene 2002

<sup>6</sup> Source DiGITIP : LE PANORAMA DES ECO-ENTREPRISES FRANÇAISES – Décembre 2003

- *Un accès simplifié au champ normatif et réglementaire*

Les entreprises qui évoluent dans la filière des éco-industries sont souvent soumises à la réglementation environnementale du fait de leur activité ou parce qu'elles travaillent pour des clients qui le sont. Les entreprises rencontrées ont donc besoin de pouvoir accéder (et à moindre coût) aux informations réglementaires et aux évolutions à prévoir.

En outre, l'interprétation de ces évolutions réglementaires est parfois source de difficultés pour les chefs d'entreprises qui ne sont pas toujours en mesure d'évaluer leur champ d'application et leur impact en termes de produit et de marché. Et ce, d'autant plus lorsqu'ils interviennent très en amont de la fabrication d'un produit pour lequel ils ne connaissent pas forcément toutes les réglementations applicables.

- *La visibilité, l'organisation d'une filière, les partenariats et la mise en réseau*

L'absence de syndicat professionnel spécifique regroupant les éco-industries est un thème soulevé par certains chefs d'entreprises. La majorité adhère au syndicat de leurs clients finaux afin, entre autres, de pouvoir bénéficier d'une veille réglementaire.

Une grande partie de ces entreprises sont de « petite taille » et disposent de capacités financières réduites, ce qui ne leur donne pas la possibilité de mener simultanément et « seules » la plupart des actions qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre. La mise en réseau est une manière pour elles d'atteindre une « taille critique » et la possibilité de mutualiser des moyens (participation aux salons professionnels, etc.) ou des connaissances. Toutefois, c'est un sujet difficile car il soulève des objections, notamment sur les aspects de confidentialité.

L'organisation d'une filière pourrait permettre, en outre et d'après certains industriels, une meilleure coordination entre PME, entre entreprises et centres de ressources (écoles et laboratoires) et une meilleure entente avec les grands groupes. Ces aspects relationnels, favoriseraient l'émergence de partenariats, mais également de meilleurs contacts, susceptibles de faciliter le travail sur les problématiques soulevées précédemment : informations sur la réglementation, apport de compétences ponctuelles ou à plus long terme, prospection, ...

#### **IV - LES AXES D'ACCOMPAGNEMENTS**

Deux types d'accompagnement sont mis en place, visant à : ❶ valoriser l'offre éco-industrielle ; et ❷ répondre aux problématiques identifiées par la réalisation d'actions régionales.

❶ La création d'un annuaire des éco-entreprises françaises réalisé par le PORTAIL des PME en collaboration avec la DRIRE Ile-de-France est accessible depuis le site internet de la DRIRE ([www.ile-de-france.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr), rubrique Développement durable). Il permet la valorisation de l'offre éco-industrielle (répertoire par domaine d'activité), mais également de mieux connaître les dispositifs d'aide existants (rubriques « services pratiques » et « aides et soutien aux entreprises »).

❷ En dehors des outils existants présentés aux chefs d'entreprises lors des entretiens, un certain nombre d'actions collectives pourraient rapidement être mises en place :

**Sur la thématique de l'emploi**, la DRIRE Ile-de-France, en relation avec TEE, Territoires Environnement Emplois, réseau francilien de ressources sur les emplois en environnement, serait favorable à l'élaboration d'un projet de formation professionnelle spécifique aux éco-activités.

**Sur la thématique de l'export**, il serait souhaitable d'envisager une formation spécifique des dirigeants sur cet aspect et des actions de communication; la DRIRE Ile-de-France, en partenariat avec UBIFRANCE, serait favorable à l'émergence de ce type de formation. Le recrutement d'un cadre export, commun à plusieurs entreprises, pourrait également être une solution propice à une démarche d'export. Le réseau du Minéfi au Service des Entreprises est, quant à lui, un centre de ressources performant sur les questions d'aides et d'appui en faveur d'un projet à l'export, sur les formalités administratives incontournables, et propose des guides thématiques.

**Sur la thématique de la certification**, il sera possible d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'un système de management environnemental, voire d'une certification ISO 14000, intervention collective sur l'aspect formation et individuelle sur la partie diagnostic et accompagnement. Pour mener à bien ce projet, la DRIRE Ile-de-France collabore avec l'ADEME.

**Sur le thème de la propriété industrielle**, les entreprises devraient également pouvoir avoir recours à des diagnostics, réalisés par l'INPI, pour identifier la meilleure protection de leur propriété industrielle, puis être accompagnées dans leur dépôt de brevet lorsque cela s'avère opportun.

Remerciements à nos partenaires pour le partage de leur ressources - Sites des partenaires

DIGTIP - [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

INPI - [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

PORTAIL DES PME - [www.portailpme.fr](http://www.portailpme.fr)

TEE - [www.tee-idf.net](http://www.tee-idf.net)

MEDD - [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

IAURIF - [www.iaurif.org](http://www.iaurif.org)

UBIFRANCE - [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

ADEME - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

MSE - [www.entreprises.minefi.gouv.fr](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr)

CCIV - [www.versailles.cci.fr](http://www.versailles.cci.fr)

Réalisation, Diffusion : DRIRE Ile-de-France - Division du développement industriel - 10 rue Crillon 75004 PARIS  
Contact : Katia THABOURIN - Téléphone : 01 44 59 47 13 - Mèl : [katia.thabourin@industrie.gouv.fr](mailto:katia.thabourin@industrie.gouv.fr)